



Appel pour La garde de mes enfants

Par **Mary07130**, le **10/01/2016 à 09:58**

Bonjour rnrnJe suis séparé depuis 2ans car mon ex était violent avec mon fils aîné et exercé une pression psychologique sur moi. J'ai malgré tout deux adorable garçon de 3 et 5 ans, j'ai un travail stable et que j'aime, je ne consomme aucune drogue ni de tabac et ni d'alcool et je ne suis pas dépressive. J'ai un tempérament calme, à l'écoute et patiente.rnrnJ'ai essayer la médiation familiale après la séparation qui a était rompu par mon ex puis il a engager une procédure pour avoir la garde alterné qu'il a obtenu. Bien sur à cette période j'étais encore en congé parental, j'avais peur de lui il me menacé et harceler donc je n'avais pas apporter tout mes éléments à mon dossie devant le Jaf. rnrnDonc en 2015 puisque je reprenais le travail afin que se soit plus rapide de faire appel j'ai engager une nouvelle procédure. Mes enfants vivent très mal la situation donc cette fois j'avais apporter dans mon dossier attestations des pédiatre, de l'assistante maternelle, main lever, attention d'amis et de la famille, attestation de travail et compagnie. Un dossier bien boucler complet avec les problèmes de monsieur vis à vis des enfants, de moi, de son comportement exécutif et injurieux, de ses problème de fumette, de son chômage et surtout le mal être de mes enfants. Lui de son côté son dossier était vide, on m'a juste reprocher de de pas avoir mis mes enfants de moin de 6ans à l'école de septembre 2015 à décembre 2015 puisque leur école se trouve à 50min de chez moi dans la campagne et que je travaille à 6h30 le matin . On était épuisé des aller retour pour finir l'année scolaire 2014 2015. Mes enfants malade en route de montagne tous ça a était justifier. Au printemps refus des négociation de mr pour une école à mis chemin. Je me trouve toujours face à un mur, c'est un homme dans le dénis et manipulateur. Pour autant je n'ai jamais dénigré leur père en leur présence et je ne les priverais jamais non plus de leurs père. Je reste une maman rassurante et forte pour eux. J'ai quelqu'un depuis plus d'un an qui me soutien et on envisage de vivre ensemble rien pour plaire à mon ex. J'ai la chance d'être entouré. Tous mes proche collègues et autre sont effaré par ma situations.rnrnJe me suis séparer pour les protéger et au bout du conte aujourd'hui je viens de recevoir le verdict de mon procès juger à nouveau par la même juge où je demander la garde de mes enfants avec un droit de visite

élargie. Malheureusement et contre toute attente c'est leur père qui a encore obtenu la garde exclusive avec un dossier vide. Je pense être victime d'une injustice et bien sûre je vais faire appel. J'ai peur pour mes enfants mais il n'y a pas de danger imminent pour eux. Leur père leur donne bien à manger, il les lave et les habille correctement. rnrnJe voudrais savoir ce qu'on peu faire pour faire accéléré les choses ?rnrnUne pétition est elle recevable par un juge ? À t'elle une valeur juridique ?rnrnJe prend tous les conseils et Je vous remercie de bien vouloir m'aider dans ma quête.

Par **cocotte1003**, le **10/01/2016** à **12:27**

Bonjour, assez bizarrement le juge n'a demandé aucune enquête sociale malgré le fait et les preuves du mal être de vos enfants et des problèmes du père. Peut être avez vous trop insisté à dénigrer le père plutôt que de mettre en évidence l'intérêt de vos enfants, cordilement

Par **jodelariege**, le **10/01/2016** à **17:49**

bonjour je pense que malgré tout le juge a du avoir un "dossier" sur le père des enfants pour prendre une décision,vous dites vous meme"j'ai peur pour mes enfants mais il n'y a pas de danger imminent pour eux :c'est contradictoire non? pourquoi avez vous peur pour vos enfants,?quel est le mal etre des enfants? ce mal etre ne peut il pas venir de la relation conflictuelle que vous avez avec votre ex?le juge doit avoir des preuves palpables des uns comme des autres...que veut dire "un dossier vide?"si vous pensez etre victime d'une injustice il faut en donner des preuves sinon vous n'aurez pas gain de cause

Par **Mary07130**, le **14/01/2016** à **15:36**

Bonjour, désolé de répondre aussi tardivement.rnrnoui je trouve bizarre que la juge n'est pas demander une enquête psychologique mais mon ex est très malin, il a un laisser paraitre qui trompe plus d'un. Moi je me suis bien laisser avoir par ses belles parole et au bout du compte il a 2 personnalité en lui. rnrnJ'ai lu une copie du compte rendu de mon jugement où il est claire que madame la juge a était vexé que je prive mes enfants de 5 semaines de maternelle se trouvant à 50min de chez moi où il m'était impossible avec mon travail de faire autrement et que je puisse à nouveau demander une 2eme fois l'école de mon secteur. C'est un peu cher payer vue les preuves apportées du mal être de mes enfants vis à vis des certificats de pédiatres où la juge remet en cause leur métier et leur professionnalisme,certaines attestations du mal être des enfants ou des problématique de monsieur elle trouve a redire et pour d'autre preuve comme la main courante ou de l'assistante maternelle de l'école ou autre elle n'en parle. Sur ses 5 semaines d'absence j'aurais du apporter la preuve où mes enfants on était malade 3fois. sans compter que monsieur parfois ne les met pas à l'école(je n'avais pas de preuve) et que c'est moi qui suis le plus attaché à se que mes enfants soient scolarisé. donc c'est le monde à l'envers.rnrnQuand je parle de peur pour mes enfants elle est d'ordre psychologique car ils sont en pleine construction. Cela n'est pas reconnu comme un danger imminent. Nous ne somme pas a l'abri qu'il dérape sur mon fils aîné à l'avenir car monsieur n'a aucune patience et sa vrai nature va vite ressortir au détriment de mes enfants, je vais être

très vigilante. Pas plus tard qu'hier leur père me nargue par sms et se plaint d'avoir perdu de l'argent et dit vouloir changer de médecin et de dentiste et j'en passe. Bien sûr je ne rentre pas dans son jeu et je me présente toujours accompagné en sa présence. Mon fils aîné fait des crises de nerf, exprime verbalement sa colère, il s'en prend parfois violemment à son petit frère car son père fait des préférences, il se contient chez papa pour plaire à papa et explose chez maman, il a des soucis d'ordre urinaire (couche la nuit et la journée fait pipi tout les 5 min sans pouvoir faire, il a eu des examens qui prouvent que c'est psychologique). J'ai un fils extraverti et un introverti. Les 2 se rongent les ongles et ont des angoisses nocturnes. Il est certain que la situation conflictuelle n'arrange rien mais de mon côté je fais de mon mieux mais leur père ne se gêne pas pour gueuler en leur présence me rabaisser comme il a toujours fait depuis toujours. Malgré tout je reste calme et rassure mes petits. Mon ex a apporté le jour du jugement une attestation comme quoi les enfants avaient manqué durant une semaine et les 2 courriers de son avocate faite à mon école de secteur et à l'académie. Donc pour dire vraiment pas grand chose comparé à mon dossier qui mettait en avant le mal-être des enfants, les soucis de monsieur et ma stabilité, le tout appuyé de certificats médicaux et d'attestations. Pour moi cette juge n'est pas intègre car elle traite des affaires familiales donc pour le bien et la protection des enfants. Ne pas accorder la garde à une mère stable, honnête ou sa priorité son ses enfants chercher l'erreur!!! Maintenant il faut que je sois forte pour mes enfants. Je prend tous les conseils qui me feront avancer pour la cour d'appel où je ne sais pas encore comment ça va se passer ? et surtout dans combien de temps ça sera ?

Par **jodelariege**, le **14/01/2016 à 18:01**

Bonjour la justice fonctionne principalement avec des preuves et des témoignages ; le mal-être des enfants est difficilement quantifiable alors que les jours ou semaines d'absence d'école le sont, voilà le problème. Actuellement la justice et les institutions sont très à cheval sur les absences à l'école et ça, ça se voit beaucoup mieux qu'un mal-être ; me comprenez-vous ? ou habitez-vous pour être à 50 mn d'une école maternelle ? vous dites avoir un travail stable, n'y a-t-il pas une école à côté... je cherche des pistes....

Par **Mary07130**, le **14/01/2016 à 20:10**

Bonjour Madame la juge m'a débouté à 2 reprises de ma demande scolarisée mes enfants à côté de chez moi. L'école qui est à 50 min est l'école du village de 26 élèves un peu perdu où je vivais avec mon ex avant la séparation car nous n'avions pas eu bien d'autre choix que de vivre la bas grosse difficulté financière quand je vivais avec monsieur. Des preuves se n'est pas ce qui manque mon avocat m'a dit que tout juge respectable et professionnel à part entière aurait pris partie pour nous vu les circonstances. Toutes les personnes qui me connaissent qui connaissent mon ex ou pas ne comprennent pas ce qui c'est passer sur ce jugement

Par **Mary07130**, le **14/01/2016 à 20:17**

Oui c'est sûr qu'elle a regardé que l'absence d'école maternelle pour mes enfants c'est bien dommage
Puis l'académie m'avait accordé une inscription provisoire où les enfants ont fait leur

rentrée scolaire mais on a été contré par la partie adverse pas cool pour mes enfants surtout que le papa lui n'est qu'à 35min de chez moi même ça la juge l'a contre dit alors que sur mappy ça correspond bien au km et TPS parcourut que je fais depuis 1an et demi

Par **Mary07130**, le **14/01/2016** à **20:23**

Lui monsieur à apporter une attestation comme quoi les enfants avait été ABS une semaine et 2 courrier de son avocate pas plus rnEt moi mes attestations de pédiatres des enfants et aurez attestation de fait précis ben que dalle.